



## RYTHMES SCOLAIRES

Le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié au Journal officiel du 28 juin 2017. Suite aux différentes démarches administratives, la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loir-et-Cher a validé notre demande de dérogation modifiant l'organisation hebdomadaire du temps scolaire. Demande justifiée par les coûts engendrés par les TAP, le manque crucial de personnel ainsi que les problèmes de locaux. Le SIVOS de Saint-Bohaire / Saint-Lubin-en-Vergonnois passe donc à la semaine de quatre jours, tout comme les communes environnantes de Fossé, St Sulpice de Pommeray, Landes le Gaulois, ...

Les nouveaux horaires de début et de fin de cours sont les suivants, pour chaque école (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- Saint-Bohaire : 8h45-11h45 et 13h25-16h25
- Saint-Lubin-en-Vergonnois : 9h00-12h00 et 13h30-16h30.

Les garderies sont maintenues dans les deux communes les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Saint-Bohaire : 7h30-8h30 et 16h25-18h45
- Saint-Lubin-en-Vergonnois : 7h30-8h35 et 16h30-18h45.

Étant donné qu'il n'y a plus d'école le mercredi matin et grâce à la convention entre la commune et le centre de loisirs de Saint Sulpice de Pommeray, ce dernier nous informe qu'il est prêt à accueillir les enfants en journée entière, demi-journée avec ou sans repas, les mercredis dès Septembre 2017 !

La nouvelle fiche d'inscription est à retirer dans les locaux du centre et à rendre **avant le vendredi 25/08/17, 18H30**. L'ancienne fiche d'inscription (bleue) n'évoquant uniquement que les après-midis avec ou sans repas, reste en vigueur pour les familles qui n'ont besoin du centre qu'à ces moments là.

**Nicolas DUCHET. Coordinateur du Service Enfance Jeunesse. Directeur des Accueils Collectifs de Mineurs  
Mairie de Saint-Sulpice-de-Pommeray. 10, Rue des Ecoles. 41000 Saint Sulpice de Pommeray. 02 54 52 58 14**

### BUS SCOLAIRE : horaires valables à compter du 4 septembre 2017

<b>ALLER</b>	<b>LU-MA JE-VE</b>
<b>St Lubin - Ecole (prendre l'accompagnatrice)</b>	<b>8.27</b>
<b>St Bohaire - Russy</b>	<b>8.36</b>
<b>St Bohaire - Grivelle</b>	<b>8.38</b>
<b>St Bohaire - Ecole</b>	<b>8.42</b>
<b>St Lubin - Ecole</b>	<b>8.55</b>
<b>N° de code Produit</b>	<b>231</b>

<b>RETOUR</b>	<b>LU-MA JE-VE</b>
<b>St Bohaire - Ecole</b>	<b>16.30</b>
<b>St Lubin - Bouqueuil La Ville</b>	<b>16.38</b>
<b>St Lubin - Ecole</b>	<b>16.44</b>
<b>St Bohaire - Russy</b>	<b>16.50</b>
<b>St Bohaire - Grivelle</b>	<b>16.56</b>
<b>St Bohaire - Ecole</b>	<b>17.00</b>
<b>N° de code Produit</b>	<b>231</b>